



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-3330 S STIMUL
Dossier lié n° 9000411

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
STIMUL, n° AMM 9500426**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'AFSSA des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par MONSANTO, relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la préparation STIMUL (n° AMM : 9500426).

Considérant que la préparation STIMUL a une autorisation de mise sur le marché en cours de validité ;

Considérant que la préparation STIMUL est déclaré identique à la préparation JONXION dont l'autorisation arrive à échéance le 31/12/2011 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché de la préparation STIMUL, présentée par MONSANTO.

Pascale BRIAND